

Annexe A :

Ligne du temps

pour faciliter la mise en œuvre du guide

L'annexe A permet à la direction et aux infirmières scolaires de bien se préparer à la mise en œuvre du guide en énumérant les actions à prendre avant et pendant l'année scolaire.

Direction	Infirmière
De janvier à juin	
LORS DE L'INSCRIPTION	
Demander aux parents de remplir la fiche santé, de fournir deux photos de l'enfant et de signer le consentement de diffusion d'information.	
AVANT LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE	
Remettre les fiches santé à l'infirmière de l'école.	
À LA FIN DE L'ANNÉE (OU AVANT LE DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE)	
Présenter le <i>Guide des bonnes pratiques</i> ¹ à l'équipe-école (présentation clé en main) ainsi que les procédures d'urgence pour anaphylaxie (valider avec l'infirmière scolaire au besoin).	
Rendre disponible le <i>Guide des bonnes pratiques</i> à l'équipe-école.	
De juin à août	
AVANT LE DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE	
Déterminer un lieu sécuritaire et accessible pour conserver les auto-injecteurs et communiquer l'emplacement à tout le personnel.	Effectuer une <i>collecte de données</i> auprès des élèves allergiques.
S'assurer d'avoir des auto-injecteurs supplémentaires (dose enfant, dose adulte). Remplacer les auto-injecteurs lorsque ceux-ci sont périmés.	Produire une <i>feuille d'identification de l'élève allergique</i> et une <i>liste des élèves allergiques</i> .
	Diffuser ces outils.
De août à septembre	
AU DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE	
Informier le personnel de l'école des produits nettoyants à utiliser (en collaboration avec le concierger).	
Soutenir le personnel scolaire pour mettre en place des moyens facilitant le lavage des mains et informer tous les parents de l'importance d'appliquer cette mesure (<i>Astuces pour le lavage des mains</i>).	
Envoyer une lettre d'information aux parents sur les mesures de prévention en matière d'allergies (voir Annexe C)	Avec l'autorisation du parent, rencontrer l'élève allergique. Recommander le port du bracelet médical et de l'auto-injecteur à la taille.
De septembre à juin	
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE	
FORMATION	FORMATION
En collaboration avec l'infirmière, mettre en place les conditions permettant au personnel de suivre la formation.	Offrir la formation (1,5 h) du MSSS, permettant une certification de 3 ans.
Tenir un registre des personnes formées et le diffuser à l'ensemble du personnel la liste des intervenants formés.	Effectuer en cours d'année une séance de rappel sur le contenu de la formation (inclure les mesures de prévention).
	Remettre à la direction de l'école la liste des personnes présentes à la formation.
EN TOUT TEMPS	
Rendre les menus offerts (traiteur, collation am et pm) accessibles aux parents à l'avance et y inscrire la mention « l'absence d'allergène ne peut être garantie ».	Promouvoir et soutenir l'application des mesures préventives et des mesures d'urgence à l'école.
Avoir recours à des célébrations, privilèges et collectes de fonds non alimentaires.	Communiquer avec les parents si l'auto-injecteur est périmé et tenir le registre à jour.
Informier à l'avance les parents d'enfants allergiques de la venue d'activités durant lesquelles des aliments sont offerts et du risque quant à la participation de leur enfant.	
Informier l'infirmière lorsqu'il y a un cas d'anaphylaxie.	En cas d'anaphylaxie, faire un suivi auprès des parents et du ou des intervenants présents (outil de bilan de situation).
Rédiger un rapport d'évènement lorsqu'il y a un cas d'anaphylaxie.	

Notes :

- Les outils disponibles dans le Guide sont en italique dans le texte.
- En tout temps, du soutien vous est offert par votre commission scolaire.